

FALLERON

EN VENDÉE

Bulletin d'informations

DU CHANGEMENT AU COMITE DES FETES

CHANGEMENT DE DATE

LE 31 JUILLET 2011, le comité des fêtes organisera sa 27^e fête de la vache. Cette journée sera similaire aux années précédentes avec la dégustation des cochons le midi et de la vache cuite à la broche le soir. Mais la grande nouveauté de cette année est le gala de catch qui animera votre après-midi ensoleillé (on l'espère) !!

Comme chaque année, nous sollicitons les Falleronnais et Falleronnaises pour la veille, le jour et le lendemain de la fête afin de nous donner un coup de main pour quelques heures. Alors n'hésitez pas à vous faire connaître auprès d'un membre du bureau si ça vous intéresse.

MODIFICATION DU BUREAU

Président : David MICHENEAU
Vice-président : Pierre MAILLET
Trésorière : Marie CASAGRANDE
Vice-trésorière : Marina GUILLONNEAU
Secrétaire : Véronique MICHENEAU
Vice-secrétaire : Myriam BONNEAU

Membres :

Christophe FAVREAU, Paul BABINOT,
Stanislas BIRON, Aurélien MERCERON,
François RIAND, Eddy ZIMMERMANN

LE VTT LOISIRS FALLERONNAIS FETE SES 10 ANS

L'association du VTT Loisirs Falleronnais fête ses **10 ans** en 2011.

Pour l'occasion, elle organise son **1^{er} RALLYE VELO « Le long du Falleron »** le **samedi 11 juin 2011 à partir de 14 h 00** (Départ sur le site du Jarriet).



Le parcours vous fera découvrir la rivière le Falleron en empruntant les berges et les chemins tout au long de celle-ci (parcours d'une vingtaine de kilomètres ponctué de jeux et de quizz).

Le rallye est ouvert à tous (10 € par équipe de 2 à 4 participants).

Un repas Jambon-Mogettes viendra clôturer la soirée (toujours au Jarriet)

Renseignements et réservation : PADIOLLEAU Christian 02 51 35 51 15

MAIRIE de FALLERON

Tél. 02 51 35 50 91

Mail : mairie.falleron@wanadoo.fr

Site : www.falleron.fr



COMPTE-RENDU DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 décembre 2010

- Accord pour l'avenant au marché concernant l'aménagement de la rue du Pré Jondreau et la sécurisation du centre bourg avec la société BODIN, représentant un montant de 8 025 € TTC.
- Approbation de l'avenant à la convention relative à la réparation de l'éclairage du terrain de foot, entraînant une moins value de 491 €.
- Décision de transférer au SYDEV la compétence de maîtrise d'ouvrage de tous les investissements, de maintenance et de fonctionnement sur les installations de signalisation lumineuse, à compter du 1^{er} janvier 2011.
- Suite au transfert de compétence de production et distribution d'eau potable, décision de se retirer du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Marais Breton, pour rejoindre le SIAEP du barrage d'Apremont.
- Décision d'appliquer la même augmentation que Vendée Habitat, soit + 0.9 % sur les loyers de la résidence Les Chênes, à compter du 1^{er} janvier 2011.
- Réactualisation des divers tarifs (location salles, coût photocopies...etc..) pour 2011.
- Avis favorable donné à la société Gastronomer qui propose de réduire ses rejets dans la lagune à 250 équivalents habitants, sous réserve d'engagements précis formulés par écrit à travers une nouvelle convention qui devra être signée en 2011 pour prendre effet en octobre 2012 (à la fin de la convention actuelle).
- Réflexions pour faire réaliser un avant projet d'aménagement de la Place du Commerce en y incluant salon de coiffure, pôle médical, supérette....etc...

Séance du 22 décembre 2010

- Décision de ne pas préempter le terrain n° ZE n° 109 vendu par M./Mme MAYE Christian.
- Accord pour la signature de la convention avec le SYDEV fixant le montant de la participation communale pour les travaux de maintenance de l'éclairage public, fixée à 3 552 € pour 2011.
- Autorisation donnée au SYDEV pour commander les matériels nécessaires à la remise à niveau du parc d'éclairage public communal consécutif aux travaux de maintenance, dans la limite d'une enveloppe budgétaire de 1 000 €.
- Désignation des délégués de la commune en vue

de sa représentation au SYDEV : BOURON René, JEANEAU Philippe en titulaires, et GELEBART Loïc, VRIGNEAU Chantal en suppléants.

- Concernant le renouvellement des contrats d'assurance de la commune, suite à consultation et analyse des offres réalisées par le bureau DELTA CONSULTANTS, autorisation à signer les nouveaux contrats avec les assureurs retenus (GROUPAMA, GAN, SMACL) entraînant une économie d'environ 30 % par rapport aux tarifs précédents.
- Indemnité de gardiennage de l'église fixée à 261 € pour l'année 2010 (soit + 0,79 % d'augmentation) versée au conseil paroissial.
- Décision de modifier le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe en poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} janvier 2011.
- Approbation du rapport annuel sur l'eau et l'assainissement pour l'année 2009.
- Suite à l'insuffisance de crédits sur certains chapitres du budget de l'exercice 2010, accord à des virements de crédit entre comptes.

Séance du 17 février 2011

- Rue des Chesselières, décision de réaliser l'effacement des réseaux sur la partie basse de la rue, estimé à 35 000 € dont 23 876 € de participation communale.
- Suite à des cessions de terrains en cours rue de l'Eglise, compte tenu de la configuration des lieux, décision de faire effectuer les bornages nécessaires à l'alignement de cette rue par le bureau de géomètre BONNARD, et demande faite au Service des Domaines pour établir le prix des terrains à céder ou à acquérir.
- Décision d'autoriser l'installation de 2 panneaux d'affichage de la vitesse pour assurer la sécurité routière en entrée d'agglomération sur les routes de St Christophe et Touvois. Fourniture par le SYDEV, avec participation communale de 3 154 € après subvention du Département (40 % plafonnée à 2 200 € / panneau).
- Accord pour la modification des statuts de la Communauté de Communes, pour y adjoindre un paragraphe à l'axe 4 tendant à optimiser et rationaliser l'offre de lecture (mise en réseau des bibliothèques du canton).
- Approbation de la convention proposée par le Département concernant la fourniture et la pose de signalisation d'une aire de covoiturage sur la

place d'Halfing (seule la pose est à la charge de la commune).

- Avis favorable donné à Mr MINGUET (nouveau boulanger) pour sa demande de subvention auprès du Conseil Général concernant son installation.

- Décision d'adhérer au SIAEP de la Haute Vallée de la Vie pour l'alimentation en eau potable. Désignation de 2 délégués pour représenter la commune : BOURON René - BAUD Claude en titulaires, et VRIGNEAU Chantal - GROSSIN Mickaël en suppléants.

- Pour une meilleure optimisation du travail de secrétariat et de comptabilité à la Résidence des Glycines fait par un agent de la commune, décision est prise d'établir une convention entre la mairie et la résidence des Glycines pour la mise à disposition d'un fonctionnaire titulaire à compter

du 1^{er} mai 2011 pour une durée d'un an renouvelable et à raison de 8 heures par semaine.

- Compte tenu de la nécessité d'engager des dépenses avant le vote du budget primitif, autorisation est donnée pour payer des dépenses d'investissement dans la limite de 60 000 €.

- Pour faire face à l'absence de personnel titulaire (maladie, congés...), décision de créer un emploi occasionnel pour répondre aux besoins des services et de recruter si nécessaire.

- Mise en place de la police municipale prévue pour octobre 2011, avec un coût évalué à 12 000 € par an pour la commune.

- Opposition ferme du conseil municipal transmise à Trivalis qui souhaitait un accès provisoire au TMB de St Christophe en passant par Falleron, rue des Challinières.

AMÉNAGEMENT DU ROND-POINT ROUTE DE LEGÉ

Les travaux d'aménagement du rond-point route de Legé sont achevés.

Les travaux étaient financés par le Conseil Général de la Vendée.



- REMERCIEMENTS -

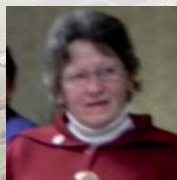


Départ du Conseil Municipal de Madame Mylène GENET

Madame GENET Mylène n'est plus résidente Falleronnaise depuis le 1^{er} janvier 2011.

Elle démissionne donc du conseil municipal de Falleron.

Merci Mylène pour ton dévouement et ta disponibilité.



Départ en retraite de Madame Francine AUDVAL

depuis le 1^{er} mars 2011.

Bonne retraite Francine après sept années et demie passées au service de la commune, pour l'entretien des locaux sportifs et le service au restaurant scolaire.



CONSEILS COMMUNAUTAIRES

Séance du 16 décembre 2010

- Transport à la demande : suite à l'appel d'offres, sont retenues les entreprises GUILMEAU et PALLUAU AMBULANCES, pour une mise en place du service au cours du 1^{er} trimestre 2011.
- Toiture salle de sports à Maché : suite à l'appel d'offres, est retenu la société SAS OUEST ETANCHE pour la couverture. Nouvelle consultation à lancer pour le lot 1 (charpente).
- Aide exceptionnelle de 12 500 € versée à ACCES, à déduire de l'attribution 2011.
- Après analyse des offres, le cabinet APAVE est retenu pour le contrôle technique de la déchetterie de St Paul, pour un montant de 2 318 € TTC.
- Modification des statuts de la communauté de communes, pour y intégrer la mise en réseau des bibliothèques des communes du canton.
- Concernant le financement des futurs bureaux, après comparaison des offres de prêts et évolutions des annuités actuelles, la proposition du CREDIT MUTUEL est retenue, sur une durée de 20 ans à 3,43 % en taux fixe, échéance trimestrielle.
- Participation à la radio NOV FM acceptée et fixée à 1,50 € / habitant, dans le but d'adhérer à la politique de l'ensemble du territoire Nord Ouest Vendée, de soutenir les associations (informations, publicités gratuites) et de faire connaître le canton (manifestations, reportages, tourisme...).
- Redevance ordures ménagères : au vu du compte administratif 2010 et compte tenu des prévisions budgétaires 2011, le conseil communautaire approuve à l'unanimité la stabilité du prix de la redevance pour l'année 2011.

Séance du 20 janvier 2011

- Office de tourisme à Apremont : approbation du dossier de classement pour 1 étoile.
- Construction des bureaux : après ouverture des plis, l'augmentation du coût prévisionnel entraîne un avenant au marché de maîtrise d'œuvre au taux de 10,60 % (soit 84 800 € HT de rémunération globale).
- Concernant la vente des terrains de la zone artisanale de la Chapelle Palluau, un mandat de vente sans exclusivité est conclu avec l'office notarial de Palluau (Me LACARRIEU), avec des émoluments de négociation fixés à 5 % HT.
- Pour le bulletin communautaire, compte tenu de l'augmentation du nombre de pages et du nombre d'exemplaires, le conseil communautaire accepte le nouveau devis de l'Imprimerie du Bocage (4 658 € HT). Après analyse des devis, la distribution sera faite par Mme NICOLEAU de Maché (coût : 420 €).
- Ordures ménagères ; afin d'alléger la lourdeur administrative, il est accepté les modifications suivantes : la situation prise en compte pour les dégrèvements concernant le nombre de personnes sera celle du 1^{er} janvier ou du 1^{er} juillet de l'année, sans proratisation. De même, en cas de départ (déménagement), le dégrèvement n'interviendra qu'à la date de retour du bac à la mairie du domicile.



TOUR DU CANTON DE PALLUAU

Le dixième tour cycliste du Canton de Palluau challenge SERVARY Juniors 2011 aura lieu le dimanche 17 avril.

Le départ a lieu à 15 heures à Aizenay. La course passe dans toutes les communes du canton, soit

- La Chapelle Palluau à 15h07
- Palluau à 15h10
- St Etienne du Bois à 15h22
- Grand'Landes à 15h27
- St-Paul-Mont-Penit à 15h30
- Maché à 15h40
- Apremont à 15h52
- St Christophe du Ligeron à 16h25.



La course se terminera cette année à FALLERON, par 13 tours d'un circuit de 3,6 kms.

L'arrivée est prévue aux alentours de 18h, rue de la Croix des Maréchaux, après 115 kms de course.

En attendant l'arrivée, à partir de 13h30, deux courses pass-cyclistes se dérouleront à Falleron :

- D1/D2, de 22 tours, soit 80 kms
- D3/D4, de 18 tours, soit 65 kms

ARTS ET LOISIRS : SÉMINAIRE D'AQUARELLE ET EXPOSITION DE PEINTURE À FALLERON



En 2010, l'association "Arts et Loisirs de Falleron" recevait le grand aquarelliste de renommée mondiale Simon FLETCHER pour un séminaire de 3 jours. Il était également l'invité d'honneur de notre exposition. Cette année, ce grand artiste aimerait bien

revenir car il a beaucoup apprécié la Vendée et ses paysages ainsi que l'accueil si chaleureux des vendéens. L'association se ferait une immense joie de l'accueillir une nouvelle fois.

Pour tous les passionnés de l'aquarelle et pour tous ceux qui souhaitent se perfectionner dans ce grand art qu'est la peinture, un séminaire de trois jours avec M. FLETCHER est prévu les 11, 12 et 13 mai 2011 de 9h à 12h et de 14h à 17h. Le prix du séminaire sera de 250 € par personne comme l'année dernière. Ce séminaire est limité au nombre de 12 personnes. Tous les séminaristes auront aussi la possibilité, s'ils le désirent, d'exposer quelques unes de leurs œuvres à notre 10^{ème} exposition, qui aura lieu le samedi 14 et le dimanche 15 mai 2011 de 11h à 18h à la salle du Foyer Rural de Falleron.

Renseignements et inscriptions : Arts et Loisirs de Falleron chez M. Patrice MICHENEAU - 7, Rue de Nantes, 85670 Falleron, Tél. 02.51.35.58.52.

SOCIÉTÉ DE CHASSE LA SAINT HUBERT : PLANTATION D'ARBRES



A l'initiative de Francis MICHENEAU, les chasseurs de la société de chasse « La Saint Hubert de Falleron » ont réalisé une opération de plantation d'arbres à la Crépelière le 28 décembre 2010.

Un hectare de bois ainsi qu'une haie bocagère ont été plantés en une matinée.

« Nous remercions tout particulièrement la Fédération des Chasseurs de Vendée aidée par la fondation Yves Rocher et le Figaro Magazine de nous avoir fourni les 2000 plants composés de chênes, de charmes, bouleaux, hêtres, noisetiers, pins, nécessaires à cette opération » indiquent les chasseurs-plantateurs.

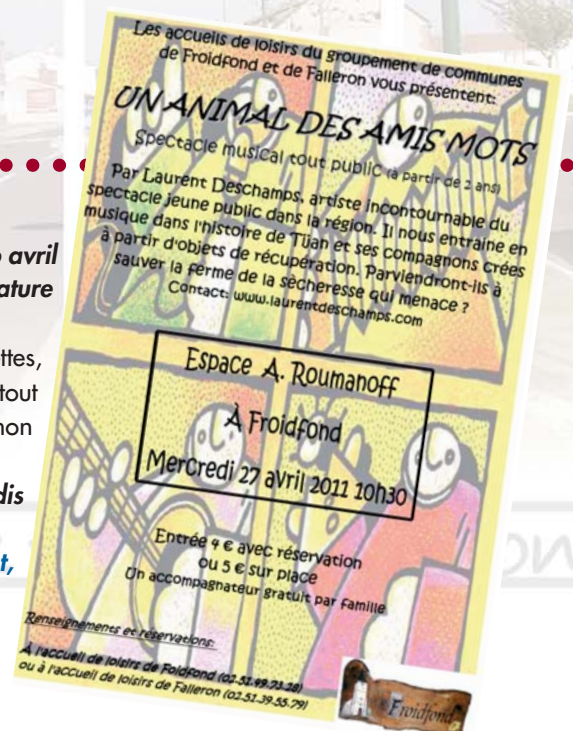
ACCUEIL DE LOISIRS

L'accueil de loisirs est ouvert pour les vacances de printemps, du mardi 26 avril au vendredi 6 mai, avec un planning d'activités placé sous le signe de la nature et du sport.

Au programme de ces deux semaines, mini-golf, base-ball, jeux de raquettes, parcours sportifs mais aussi jeux en forêt et jeux olympiques de Printemps, le tout ponctué de temps forts : activité pêche avec l'association « le bouchon falleronnais » le 3 mai et sortie VTT pour les plus grands le 5 mai.

Renseignements et inscriptions à l'accueil de loisirs les mardis et vendredis de 17h à 18h30, à partir du 25 mars.

Pour rappel : l'accueil de loisirs de Falleron est fermé du 1^{er} au 21 août, réouverture le lundi 22 août.



DÉSHERBAGE



PRÉFECTURE DE LA VENDÉE

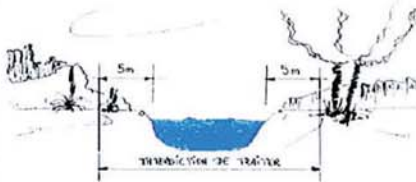
Protégeons notre biodiversité :

Ne traitez pas à proximité de l'eau

AFIN DE PRÉSERVER LA QUALITÉ DES EAUX, IL EST INTERDIT D'UTILISER TOUT PESTICIDE (DESHERBANT, FONGICIDE, INSECTICIDE)

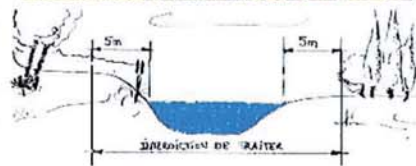
A MOINS DE 5 METRES MINIMUM

des cours d'eau et plans d'eau figurant sur les cartes IGN 1/25 000. Consultez l'étiquette car la distance peut être plus importante (20, 50 ou 100 m).



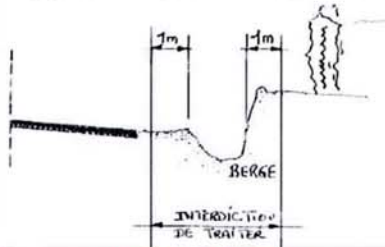
A MOINS DE 5 METRES MINIMUM

des sources, puits, forages, des berges des mares et des plans d'eau ne figurant pas sur les cartes IGN



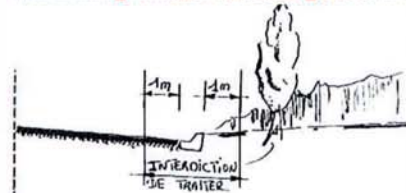
SUR ET A MOINS DE 1 METRE

de la berge des fossés (même à sec), cours d'eau, collecteurs d'eaux pluviales à ciel ouvert.



SUR ET A 1 METRE

des avaloirs, caniveaux et bouches d'égout.



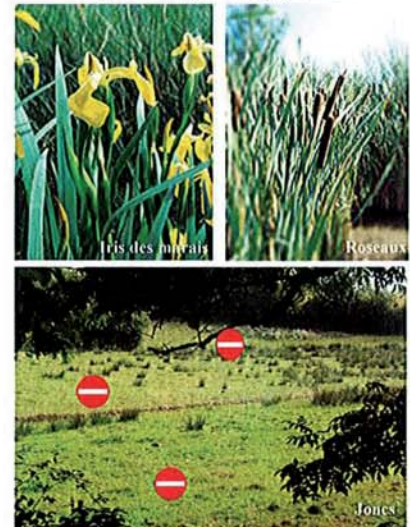
DANS LES ZONES HUMIDES

caractérisées par la présence d'une végétation hygrophile dominante (joncs, roseaux, iris des marais...) l'application des pesticides dont les phrases de risque indiquées sur l'étiquetage comprennent les références ci-dessous, est interdite :



- R 50 : Très toxique pour les organismes aquatiques
- R 51 : Toxique pour les organismes aquatiques
- R 52 : Nocif pour les organismes aquatiques
- R 53 : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
- R 54 : Toxique pour la flore
- R 55 : Toxique pour la faune
- R 56 : Toxique pour les organismes du sol
- R 57 : Toxique pour les abeilles
- R 58 : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement

Exemples de végétation hygrophile :



Tous les utilisateurs de pesticides sont concernés : collectivités, particuliers, agriculteurs et entrepreneurs.

peines encourues : 75 000 € d'amende et 2 ans d'emprisonnement



RAPPEL SUR LA REGLEMENTATION D'USAGE DU FEU HORS ZONES DE FORETS ET ESPACES BOISES DE LA VENDEE

Rappel de certains articles de l'arrêté préfectoral n° 487

Art 1 – On entend par période rouge la période s'étendant du 1^{er} juillet au 30 septembre.

On entend par période de risque fort toute période de l'année pour laquelle l'existence d'un risque fort résulte des conditions climatiques (sécheresse, chaleur...) constatées par les services compétents. Elle est décidée par arrêté préfectoral (à consulter en mairie).

Art 3 – En période rouge ou risque fort, toute destruction de végétaux à l'air libre par combustion est interdite.

L'usage des barbecues fixes est autorisé en dehors des périodes de risque fort, sous réserve que des moyens d'extinction appropriés soient à disposition immédiate.

L'utilisation d'artifices par les particuliers est autorisée en dehors des périodes de risque fort, sous réserve de déclaration en mairie ou préfecture.



ZOOM SUR :

Pamela BRIAND et Mathieu MINGUET, Boulanger à Falleron

Pouvez-vous vous présenter ?

Pamela : j'ai 25 ans, je suis originaire de la Garnache. Auparavant, j'ai travaillé 4 ans dans la grande distribution. Nous avons un petit garçon, Hugo.

Mathieu : j'ai 26 ans, je suis aussi originaire de la Garnache. J'ai dix années d'expérience dans la boulangerie. J'ai débuté mon métier à Falleron, puisque j'ai fait mon CAP-BEP en apprentissage chez Monsieur GOUNORD. Ensuite j'ai travaillé dans différentes boulangeries et participé à quelques concours avec succès (4^{ème} meilleur apprenti boulanger de Vendée en 2004, 3^{ème} du concours SERBOTEL). Au bout de 10 ans, j'avais envie d'avoir ma boulangerie.

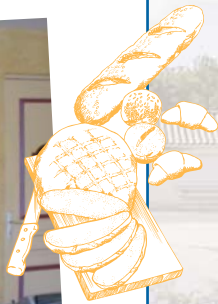
Pourquoi êtes-vous venus à FALLERON ?

Nous recherchions une boulangerie dans une commune rurale, car il y a plus de convivialité et de proximité avec le client. Après

plusieurs visites, nous avons eu un coup de cœur pour FALLERON, car la boulangerie et le logement étaient récents.

Quels sont vos objectifs ?

Nous voulons satisfaire nos clients et développer la gamme de pain, afin d'attirer le maximum de clientèle.



Yannick PORCHER : Lavage écologique de véhicules à domicile

Yannick PORCHER : Lavage écologique de véhicules à domicile. Originaire de St Brévin-Les-Pins, Yannick PORCHER habite la commune de Falleron depuis plus d'un an, avec son amie Hélène FAVREAU et leur fille Adèle. Il a créé sa société de lavage écologique de véhicules « ECOLAVE Yannickel'Auto », depuis le 1^{er} novembre 2010.

Que signifie « lavage écologique » ?

J'utilise des produits biodégradables à + de 90 %, à base végétale, pour préparer, nettoyer et rénover l'intérieur comme l'extérieur des véhicules. Le principe écologique de mon entreprise met en avant le fait que tous mes lavages se font SANS EAU, contrairement à un lavage traditionnel dans une station, qui en gaspille en moyenne 200 litres.

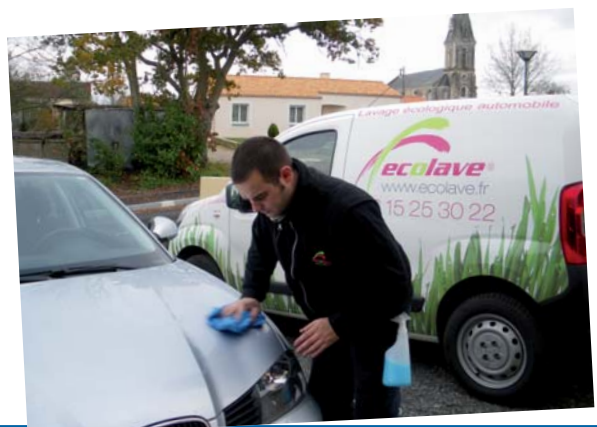
Quel est le fonctionnement d'ECOLAVE ?

Je travaille principalement avec les garages et sociétés diverses (Je tiens d'ailleurs à remercier les garages et entreprises de Falleron qui me font confiance). J'interviens également auprès

des particuliers, notamment avant la revente d'un véhicule ou pour un entretien régulier.

Je me déplace à domicile ou sur votre lieu de travail, sur un secteur allant de St Philbert de Grand Lieu à la côté vendéenne, en passant par Challans et Machecoul.

Mes prestations consistent à dégraisser, débactériser, nettoyer en profondeur l'intérieur comme l'extérieur des véhicules, en finissant par un embellissement lustrant de celui-ci.



Contact :

Yannick Porcher - Société ECOLAVE Yannickel'Auto
06.15.25.30.22 / yannick.porcher@ecolave.fr

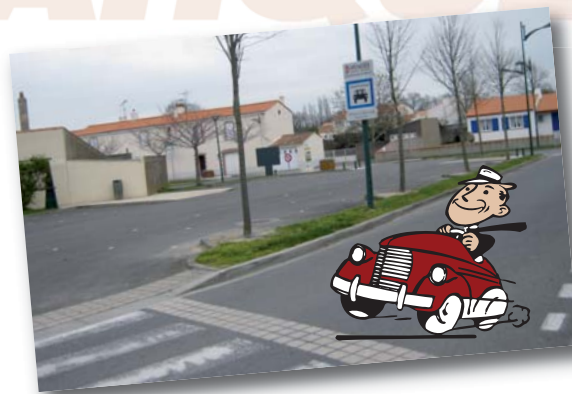
INFOS PRATIQUES

COVOITURAGE



Le Conseil Général de la Vendée a mis en place le Covoiturage en Vendée. La place d'Halving à Falleron fait partie des aires de covoiturage.

Pour plus d'informations,
aller voir sur le site : www.covoiturage.vendee.fr



Avantages du covoiturage

Si le covoiturage est un mot qui revient sur toutes les lèvres, c'est bien qu'il y a une raison : covoiturer, c'est profiter de plein d'avantages comme :

- Faire des économies**
- Rendre service ou se déplacer plus facilement.**
- Sécuriser sa conduite**
- Faire un geste pour l'environnement**
- Rencontrer des gens**

Manifestations à venir

<i>Dimanche</i>	<i>10-04</i>	<i>Club Sans Soucis</i>
<i>Samedi</i>	<i>16-04</i>	<i>FCFF (football)</i>
<i>Lundi</i>	<i>25-04</i>	<i>FTBC (basket)</i>
<i>Dimanche</i>	<i>08-05</i>	<i>St Hubert Chasse</i>
<i>Samedi</i>	<i>14-05</i>	<i>OGEC</i>
<i>Samedi</i>	<i>14-05</i>	<i>ARTS ET LOISIRS</i>
<i>Dimanche</i>	<i>15-05</i>	<i>ARTS ET LOISIRS</i>
<i>Samedi</i>	<i>21-05</i>	<i>FTBC (basket)</i>
<i>Samedi</i>	<i>28-05</i>	<i>FTBC (basket)</i>
<i>Vendredi</i>	<i>10-06</i>	<i>FTBC (basket)</i>
<i>Samedi</i>	<i>11-06</i>	<i>Judo Club Falleron</i>
<i>Samedi</i>	<i>11-06</i>	<i>VTT (vélo Loisirs Falleronnais)</i>
<i>Lundi</i>	<i>13-06</i>	<i>FCFF (football)</i>
<i>Samedi</i>	<i>18-06</i>	<i>APEEP (Ecole Publique)</i>
<i>Samedi</i>	<i>25-06</i>	<i>OGEC (Ecole Privée)</i>
<i>Dimanche</i>	<i>19-06</i>	<i>EXOTICA 2000</i>
<i>Vendredi</i>	<i>01-07</i>	<i>Judo Club Falleron</i>
<i>Dimanche</i>	<i>31-07</i>	<i>Comité des Fêtes</i>

Portes Ouvertes
Potée
Tournoi Jeunes

Pêche à la truite
Randonnée Gourmande
Expo Peinture
Expo Peinture
Soirée Fromage
Tournoi Open

FOYER
FOYER
TOUVOIS

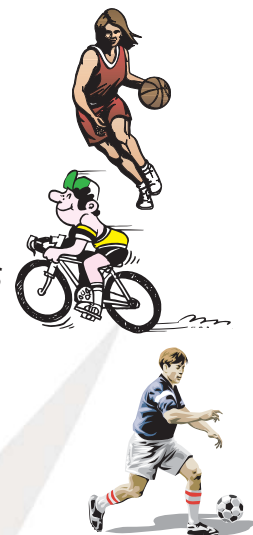
La Caffinière
ECOLE PRIVÉE
FOYER
FOYER
TOUVOIS
S. OMNISPORTS

Assemblée Générale
Tournoi
Rallye Vélo + Grillade
Tournoi de sixte
Kermesse
Kermesse
Pique-Nique

TOUVOIS
S.OMNISPORTS
JARRIET
STADE
S.OMNISPORTS
S.OMNISPORTS
FRÉLIGNÉ

Gala
Fête de la Vache

S.OMNISPORTS
LE JARRIET



Permanences :

- Secrétariat de Mairie :

Du lundi au mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30
Le jeudi de 14h à 17h30
Le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30
Le samedi de 9h à 12h
Permanence du Maire sur RDV en Mairie les SAMEDIS matins de 9h00 à 12h00
Possibilité de Rendez-vous avec les Adjoints en téléphonant au 02 51 35 50 91

- Agence postale :

Du lundi au samedi de 9h à 12h (sauf le vendredi)
Lévéé du courrier à 15h du lundi au vendredi et 10h le samedi

- Bibliothèque :

Le Mercredi de 10h30 à 12h
Le samedi de 10h30 à 12h

Fermée du 23 avril au 7 mai

- Déchetterie :

Tous les samedis de 10h à 12h et à partir du 1^{er} avril tous les mercredis de 17h à 19h

Etat Civil

NAISSANCES du 01/12/2010 AU 28/02/2011

SOULARD Léonie	27/12/2010
BERTHOMÉ Axelle	30/12/2010
FRIAND Jayson	03/01/2011
ROCHER Lolie	10/01/2011
MADEN Léane	18/01/2011
PORCHER Adèle	01/02/2011
HAUDEBOURG Johann	04/02/2011
THELLIER Lola	24/02/2011

DECES du 01/12/2010 AU 28/02/2011

BONNIN Gilbert	12/12/2010
DUPONT Ferdinand	12/01/2011
GAUVRIT Madeleine	03/02/2011
PAGEOT Émélie	07/02/2011